

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

Commune de Saint Romain

Entre Monsieur Le Maire de la commune de Saint Romain

D'une part

Et

.....

Demeurant à :

Numéro de téléphone :

D'autre part,

Qui sollicite l'autorisation d'utiliser la salle communale

Du.....àh.....au.....à.....h.....

En vue d'organiser une manifestation ayant pour objet :

Le nombre de participants prévu est de.....personnes (dans la limite de 120 personnes).

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur, qui lui est remis et s'engage à appliquer les consignes générales de sécurité. L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

L'organisateur s'engage à réaliser dans les délais impartis toutes les autorisations administratives concernant les débits de boissons temporaires.

Il s'engage aussi à faire respecter le bon ordre, la sureté et la tranquillité publique lors de la manifestation.

D'autre part il reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition.

Cette police portant le numéro..... A été souscrite le Auprès de (copie fournie sous peine d'annulation de la réservation).

Un chèque de caution de 300 euros sera établi à l'ordre du Trésor Public dès la signature de la présente convention pour les dommages éventuels. Il ne sera pas encaissé mais conservé jusqu'au paiement de la location. Sans réclamation de la part du locataire, il sera détruit.

Le prix de la salle communale est fixé par décision du Conseil Municipal en date du 12 avril 2023, représenté par Mr le Maire.

Après vous en avoir avisé dans un délai de 3 jours ouvrés suivant la remise des clés si le nettoyage effectué par vos soins n'est pas suffisant une facturation de 100 euros vous sera imposée.

Le Maire se réserve également un délai de 3 jours ouvrés pour vous aviser de tous dégâts constatés.

La remise des clés est souhaitée leTél.....

L'état des lieux d'arrivée est prévu le.....avecdésigné(e) par le conseil municipal.

Le rendu des clés aura lieu leà.....h.....de même que l'état des lieux de fin.

Dans l'exécution de la présente convention, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur, la présence M. le Maire n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

Fait à St Romain, le

Le Maire

L'organisateur

(Lu et approuvé)